

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au maire de Guise, 9 mars 1881](#)

Jean-Baptiste André Godin au maire de Guise, 9 mars 1881

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 3 p. (389r, 390r, 391v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au maire de Guise, 9 mars 1881, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50446>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 mars 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famelistère

Destinataire [Delorme, Jacques Philippe](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur le tracé de la ligne de chemin de fer de Valenciennes à Laon. Godin explique au maire de Guise que la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de l'État du Cateau à Laon doit donner lieu à une enquête sur la situation des gares et stations de la ligne, et que la ville de Guise aura à se prononcer sur l'implantation de la gare aux Coutures ou à l'emplacement de la gare actuelle de la ligne de Saint-Quentin à Guise. Au nom du conseil de gérance de la Société du Familistère de Guise, Godin s'engage à verser à la ville de Guise la somme de 100 000 F pour la création d'une avenue prolongeant le boulevard d'Enfer débouchant sur la gare établie dans le quartier des Coutures.

Notes

- Destinataire : Jacques Philippe Delorme est maire de Guise du 24 février 1878 au 18 mai 1884.
- Le sujet du soutien financier aux aménagements urbains aux abords d'une gare de chemin de fer établie dans le quartier des Coutures à Guise est débattu par le conseil de gérance de l'Association coopérative du capital et du travail dans sa séance du 9 mars 1881 (archives Godin SA, registre des procès-verbaux des séances du conseil de gérance de l'Association coopérative du capital et du travail, 21 octobre 1880-25 juillet 1882, p. 120-129). Le projet de la lettre de Godin au maire de Guise du 9 mars 1881 est approuvé par le conseil. Un premier projet d'une lettre beaucoup plus développée, daté du 2 mars 1881, avait été auparavant soumis au maire de Guise.

Support Mention manuscrite à la mine de plomb au-dessus de l'appel de la lettre : « À M. le Maire de la ville de Guise ».

Mots-clés

[Chemins de fer](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Laon \(Aisne\)](#)
- [Le Cateau-Cambrésis \(Nord\)](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Famillistère 9 Mars 1861

A M. le Maire de la ville de Guise

Monsieur le Maire,

La loi déclarative d'utilité publique du chemin de fer de l'État du Castelnau à Looz doit donner lieu à une enquête sur la situation des gares et stations de cette ligne.

La ville de Guise, en particulier, aura à se prononcer sur l'emplacement de sa gare, sur le chemin de fer.

Le projet de loi et la loi ont réservé à la ville la possibilité de commander que cette gare fût placée à l'est de Guise, sur le terrain des Coutures, au lieu nord, sur l'emplacement de la gare actuelle du chemin de fer d'intérêt local de Guise à St Quentin.

La société du Famillistère,

Considérant l'intérêt considérable qu'il y aurait pour assurer le travail de ses ouvriers dans l'avenir, à ce que son usine pût se raccorder avec le chemin de fer;

Que, d'une autre côté, la gare sur

les Contreux satisfaisait aux besoins de l'inté-
rêt général.

Considérant, en outre, que pour placer
cette gare dans les conditions les plus satis-
faisantes pour la ville et pour la circu-
lation générale, il conviendrait, indépendam-
ment de la rue de Villars, route nationale
N° 30 qui donnerait accès à la gare d'un
côté, d'ouvrir une avenue en prolonge-
ment du boulevard d'Enfer, donnant accès
direct en face même de la gare ;

Considérant enfin que l'établissement
de cette avenue entraînerait la ville à certaines
dépenses ;

J'ai l'honneur de vous informer,
Messieurs le Maire, que comme
Administrateur-Gérant de la Société des
Familistères de Guise, et sur l'avis de
son Conseil de Gérance, je prends au
nom de la Société l'engagement de
verser à la ville de Guise la somme
de cent mille francs, pour l'établissement
de la dite avenue, pour le cas où la gare
du chemin de fer de l'Etat serait edifiée
sur les Contreux et de façon à per-
mettre à l'usine du Familistère de se
reconnecter avec la gare pour les transports.
Je vous prie, Messieurs le

